



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROCHEMAURE
REUNION PUBLIQUE du lundi 7 avril 2025 – 18h30
NOTE DE SYNTHESE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de ROCHEMAURE, s'est réuni salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier FAURE, Maire, à la suite de la convocation adressée le deux avril 2025.

Présents :

Madame BLANC Anne Dominique - Monsieur BOUVIER Alain - Monsieur CHARRE Frédéric - Monsieur DAVID Henri - Monsieur FAURE Olivier - Monsieur JUAN Rémi – Madame Adèle LAMBERT - Monsieur GIANINAZZI Richard - Madame PESSEAT Jennifer - Monsieur SUDRE Stéphane - Monsieur ZINI Michel

Excusés avec procuration :

Madame BOMPARD Christel procuration à Henri DAVID - Madame LANTHEAUME Sabine procuration à Alain BOUVIER - Madame FEVRIER Dominique procuration à Anne Dominique BLANC - Monsieur PETTIGIANI Michel procuration à Madame Adèle LAMBERT

Excusés :

Monsieur BOUILLY Michel - Madame PETIT Clémence - Monsieur ZLASSI Zouhayr

Nombre de conseillers				
En exercice : 18	Siège vacant : 1	Présents : 11	Votants : 15	Procurations : 4

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de DIX NEUF, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Monsieur GIANINAZZI Richard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du PV de la séance du 17 mars 2025

1. Vote des taux de fiscalité locale 2025
2. Budget principal : vote du budget primitif 2025
3. Budget assainissement collectif : vote du budget primitif 2025
4. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rochemaure
5. Subventions aux associations et autres organismes 2024
6. Questions diverses

Approbation du PV de la séance du 17 mars 2025 à l'unanimité

QUESTION N° 1

2025.04.23 Vote des taux de fiscalité locale 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu le contexte budgétaire difficile, le Maire propose de maintenir les taux communaux, afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables, selon la répartition suivante :

- Taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,24 %
- Taux de Taxe foncière sur les propriétés non bâties	65,10 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,08 %

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
- Vu la commission finances en date du 17 mars 2025,
- Vu la transmission du Budget primitif aux membres du conseil municipal le 26 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :	39,24 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :	65,10 %
taxe d'habitation (TH) :	9,08 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux,
- de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

QUESTION N° 2

2025.04.24 Budget principal : vote du budget primitif 2025

Après une année 2024 placée sous le signe de l'inflation, notamment sur les prix de l'énergie et de la consommation, 2025 s'annonce marquée par de fortes incertitudes liées notamment à l'instabilité politique, aux guerres en Palestine et en Ukraine ainsi qu'au lancement d'une guerre commerciale suite aux annonces du Président des Etats Unis.

2025 a également été annoncé comme une année déterminante pour le redressement des finances publiques. La loi de finances promulguée va ponctionner pour l'Etat 5 milliards d'euros sur les recettes locales. Cette charge pour les collectivités va s'ajouter à la forte hausse des cotisations des employeurs territoriaux décidée par le gouvernement et le parlement.

Le budget primitif 2025 se réalisera encore dans un contexte économique aussi contraint et incertain.

Sur l'ensemble de l'année 2024, **le Produit intérieur brut (PIB) de la zone euro a augmenté de seulement 0,7% comparé à 2023, après +0,4%** l'année précédente, confirmant l'enlisement dans la **stagnation** d'une Europe déclassée par rapport à la Chine et aux Etats-Unis.

Le **risque d'un droit de douane américain de 10%** sur toutes les importations en provenance de la zone euro, associé à une plus grande incertitude quant aux futures relations commerciales entre les États-Unis et l'UE, pourrait réduire la croissance de la zone euro de 0,3 à 0,5 point de pourcentage **d'ici un an**, a déclaré Holger Schmieding, économiste en chef chez Berenberg.

Après avoir atteint son **niveau le plus bas depuis plus de trois ans en septembre 2024**, l'inflation est **repassée depuis octobre au-dessus de la cible de 2%** visée par la Banque centrale européenne (BCE).

L'inflation s'est encore légèrement accélérée en janvier 2025 dans la zone euro, à **2,5% sur un an**, en hausse pour le quatrième mois consécutif à cause d'une **augmentation des tarifs de l'énergie**, a annoncé Eurostat.

Cependant, **l'inflation sous-jacente**, corrigée des prix volatils de l'énergie et de l'alimentation, est **stable**.

Globalement, la hausse des prix s'est très nettement calmée depuis le **record de 10,6% sur un an atteint en octobre 2022**, dans le contexte d'une flambée des tarifs de l'énergie liée à la guerre en Ukraine.

Le processus de désinflation est en bonne voie. Selon les projections macroéconomiques de décembre 2024, l'inflation totale devrait s'élever, en moyenne, à **2,4 % en 2024, 2,1 % en 2025, 1,9 % en 2026 et 2,1 % en 2027**.

Malgré un rebond de la croissance au troisième trimestre, les indicateurs tirés d'enquêtes signalent un ralentissement pour le quatrième trimestre. Selon les services de l'Eurosystème, l'économie devrait croître de **0,7 % en 2024, 1,1 % en 2025, 1,4 % en 2026 et 1,3 % en 2027.**

Les recherches d'optimisation sont toujours en place pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Par exemple le marché de nettoyage des bâtiments publics qui a été négocié en septembre 2024 va passer de 58 351 euros par an à 39 713,30 euros (-32%), grâce notamment à des prestations qui sont réalisées en interne. Il est à rappeler que l'inflation ces dernières années a fortement impacté certains postes de dépenses (assurances contrats de maintenance, fournitures diverses...).

Les charges de personnel ont été évaluées en tenant compte des principaux éléments suivants :

- recrutement d'un poste supplémentaire pour assurer la continuité des Services techniques (poste à pouvoir au 1^{er} juin)
- recrutement de 2 postes de saisonniers
- refonte des effectifs des écoles suite à 2 départs à la retraite et 1 départs éventuel suite à une reconversion professionnelle
- réexamen des cotations de poste
- augmentation mécanique due au Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- et mise en place des tickets restaurants (valeur faciale 5 euros, 60 % pour la collectivité et 40 % des agents, pour un coût global de 12 000 euros).

Cette année le budget du personnel va devoir intégrer le reversement mobilité et le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de la cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL. 1,4 milliard d'euros annuels seront prélevés sur les employeurs territoriaux pour alimenter la CNRACL qui est déficitaire. Il **prévoit une hausse sur une période de 4 ans**, soit un taux pour chacune des années ci-après de :

34,65 % en 2025

37,65 % en 2026

40,65 % en 2027

43,65 % en 2028

Il est à noter que le niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90%, contre 100% actuellement, avec toujours 1 jour de carence au 1^{er} mars 2025.

Concernant les recettes fiscales, Monsieur le Maire souligne que les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées cette année de 1,7%. Cette augmentation devrait compenser à peine le niveau de l'inflation.

De plus la trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans le cadre de la trajectoire financière de la collectivité et de la Programmation pluriannuelle de ses investissements sur la période 2024/2026. Ce PPI a été présenté en commission finances le 17 mars 2025.

Concernant cet investissement monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de mener à bien les projets avec prudence mais que cette prudence ne doit en aucun cas nous empêcher d'être actifs, engagés et ambitieux pour contribuer à la dynamique de la commune, à son attractivité et au bien-être de ses habitants et cela malgré l'annonce du Département de l'Ardèche de reporter les travaux de réfection de la RD86.

Le Maire indique que le programme d'investissements envisagé en 2025 se décline dans les grandes lignes comme suit :

- Les acquisitions foncières, pour 30 000 euros (fontaine, plaine, parking)
- La convention avec le SDE pour la mise en œuvre de la phase 2 du schéma d'éclairage public, 10 000 euros par an sur 5 ans
- La convention avec le SDE pour l'enfouissement des réseaux secs dans le centre Bourg (30 000 euros pour le réseau télécom et 10 000 euros par an sur 5 an pour l'enfouissement du réseau électrique)
- Les travaux de mise en sécurité du centre Bourg, 75 000 euros

- La convention de mandat avec le Syndicat de développement d'équipement et d'aménagement de l'Ardèche : aménagement d'un espace sports et loisirs pour un montant estimé à 50 000 euros,
- L'aménagement d'un parking en complément de celui de la passerelle, 60 000 euros,
- Les travaux de réfection de voirie, notamment le chemin de l'Olivette, 150 000 euros,
- Le renouvellement de matériels techniques, informatiques, mobiliers centre bourg et le fleurissement pour 55 000 euros,
- Les illuminations de Noël, pour 10 000 euros.

Il est à noter que les travaux du PUP chauvière seront décalés au 31 décembre 2026 considérant que le lotisseur n'a vendu que 6 lots sur les 16.

Monsieur le Maire souligne que cette année il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt.

Après avoir présenté le projet de budget 2025 pour la commune, Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025, tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement 2025	Investissement 2025 +RAR	Total
Dépenses	2 973 825,14 €	1 305 158,71 €	1 411 766,12 €	4 385 591,26 €
Recettes	2 973 825,14 €	1 207 183,20 €	1 411 766,12 €	4 385 591,26 €

Ce budget primitif 2025 s'établit comme suit par chapitre :

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	CHAPITRE	RECETTES	BP 2025
011	Charges à caractère général	696 389,09 €	694 541,28 €	708 602,06 €	002	Excédent antérieur reporté Fonc	611 228,74 €
012	Charges de personnel	924 500,00 €	913 273,56 €	915 000,00 €	013	Atténuations de charges	46 000,00 €
014	Atténuations de produits	86 350,00 €	75 554,00 €	76 497,00 €	042	Opérations d'ordre entre section	27 348,40 €
023	Virement à la sect ^e d'investis.	621 811,97 €		474 967,17 €	70	Produits des services	25 330,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	40 753,56 €	83 179,56 €	91 514,82 €	73	Impôts et taxes	1 911 919,00 €
65	Autres charges gestion courante	490 633,87 €	178 609,95 €	652 575,09 €	74	Dotations et participations	248 799,00 €
66	Charges financières	50 198,00 €	50 197,11 €	46 669,00 €	75	Autres produits gestion courante	91 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	5 301,87 €	6 000,00 €	77	Produits exceptionnels	12 200,00 €
68	Dotations aux amortissements	1 572,57 €	1 572,57 €	2 000,00 €			
	TOTAL DEPENSES	2 918 209,06 €	2 002 229,90 €	2 973 825,14 €		TOTAL RECETTES	2 973 825,14 €

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	BP 2025 + RAR	CHAPITRE	RECETTES
001	Résultat d'investissement reportée	299 856,38 €		423 871,72 €	423 871,72 €	001	Solde d'exécution d'investissement reporté
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	30 426,00 €	27 348,40 €	27 348,40 €	021	Virement de la section de fonctionnement
041	Opérations patrimoniales	84 945,97 €	20 256,70 €	214 805,00 €	214 805,00 €	024	Produit des cessions
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections
13	Subventions d'investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	041	Opérations patrimoniales
16	Remboursement d'emprunts	119 507,00 €	103 970,57 €	131 728,02 €	131 728,02 €	10	Dotations fonds divers réserves
20	Immobilisations incorporelles	35 090,00 €	10 170,00 €	0,00 €	8 880,00 €	13	Subventions d'investissement
204	Subventions d'équipement versées	81 495,35 €	61 242,30 €	0,00 €	2 862,09 €	16	Emprunts et dettes assimilées
21	Immobilisations corporelles	946 888,80 €	445 473,11 €	410 405,57 €	505 270,89 €		
23	Immobilisations en cours	102 545,94 €	7 244,94 €	84 000,00 €	84 000,00 €		
	TOTAL DEPENSES	1 670 329,44 €	678 783,62 €	1 305 158,71 €	1 411 766,12 €		TOTAL RECETTES
							1 208 938,77 €
							1 411 766,12 €

Monsieur le Maire indique que par délibération n°2022.05.32 portant sur la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 en date du 30 mai 2022, le conseil municipal a autorisé le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Rémi JUAN demande des précisions sur le montant prévisionnel d'un montant de 50 000 euros pour l'espace sports loisirs.

Olivier FAURE indique que ce montant prévisionnel correspond à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SDEA. Cette convention sera soumise au prochain conseil municipal.

Monsieur Rémi JUAN souligne le travail réalisé sur le budget de fonctionnement au demeurant mais il n'est pas en phase avec le programme d'investissement.

Monsieur Olivier FAURE précise que ce travail de recherche d'économie permanente doit permettre de dégager des moyens financiers pour les investissements. Au demeurant les décisions de l'état, notamment sur les cotisations CNRACL rendent difficiles les marges de manœuvres.

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la présentation du budget primitif en commission finances en date du 17 mars 2025,
- Vu la transmission du Budget primitif aux membres du conseil municipal le 26 mars 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 pour, 0 contre et 4 abstentions (abstention Adèle LAMBERT ayant procuration de Michel PETTIGIANI, Michel ZNI et Rémi JUAN)

VOTE le budget primitif 2025 afférent au budget principal établi comme suit :

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	CHAPITRE	RECETTES	BP 2025
011	Charges à caractère général	696 389,09 €	694 541,28 €	708 602,06 €	002	Excédent antérieur reporté Fonc	611 228,74 €
012	Charges de personnel	924 500,00 €	913 273,56 €	915 000,00 €	013	Atténuations de charges	46 000,00 €
014	Atténuations de produits	86 350,00 €	75 554,00 €	76 497,00 €	042	Opérations d'ordre entre section	27 348,40 €
023	Virement à la sect ^e d'investis.	621 811,97 €		474 967,17 €	70	Produits des services	25 330,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	40 753,56 €	83 179,56 €	91 514,82 €	73	Impôts et taxes	1 911 919,00 €
65	Autres charges gestion courante	490 633,87 €	178 609,95 €	652 575,09 €	74	Dotations et participations	248 799,00 €
66	Charges financières	50 198,00 €	50 197,11 €	46 669,00 €	75	Autres produits gestion courante	91 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	5 301,87 €	6 000,00 €	77	Produits exceptionnels	12 200,00 €
68	Dotation aux amortissements	1 572,57 €	1 572,57 €	2 000,00 €			
	TOTAL DEPENSES	2 918 209,06 €	2 002 229,90 €	2 973 825,14 €		TOTAL RECETTES	2 973 825,14 €

INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	BP 2025 + RAR	
001	Résultat d'investissement reportée	299 856,38 €		423 871,72 €	423 871,72 €	
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	30 426,00 €	27 348,40 €	27 348,40 €	
041	Opérations patrimoniales	84 945,97 €	20 256,70 €	214 805,00 €	214 805,00 €	
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	
13	Subventions d'investissement	0,00 €		0,00 €		
16	Remboursement d'emprunts	119 507,00 €	103 970,57 €	131 728,02 €	131 728,02 €	
20	Immobilisations incorporelles	35 090,00 €	10 170,00 €	0,00 €	8 880,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	81 495,35 €	61 242,30 €	0,00 €	2 862,09 €	
21	Immobilisations corporelles	946 888,80 €	445 473,11 €	410 405,57 €	505 270,89 €	
23	Immobilisations en cours	102 545,94 €	7 244,94 €	84 000,00 €	84 000,00 €	
	TOTAL DEPENSES	1 670 329,44 €	678 783,62 €	1 305 158,71 €	1 411 766,12 €	

CHAPITRE	RECETTES	BP 2025	BP 2025 + RAR
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	
021	virement de la section de fonctionnement	474 967,17 €	474 967,17 €
024	Produit des cessions	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	91 514,82 €	91 514,82 €
041	Opérations patrimoniales	214 805,00 €	214 805,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	427 651,78 €	427 651,78 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	202 827,35 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	1 208 938,77 €	1 411 766,12 €

QUESTION N° 3

2025.04.25 Budget assainissement collectif : vote du budget primitif 2025

Après avoir présenté le projet de budget 2025 pour le budget assainissement, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif assainissement 2025, tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :

	Exploitation	Investissement	Investissement + RAR	Total
Dépenses	234 282,08 €	383 787,54 €	396 662,78 €	630 944,86 €
Recettes	234 282,08 €	194 430,14 €	396 662,78 €	630 944,86 €

Monsieur le Maire précise que les travaux d'investissement qui seront engagés en 2025 sont la réhabilitation de l'assainissement sous la RD 86 :

- Tranche ferme : 128 662,56 euros HT soit 154 395,07 euros TTC
- Tranche optionnelle 2 : 35 481,45 euros HT soit 42 577,74 euros TTC

Ce budget primitif 2025 s'établit comme suit par chapitre :

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025
02	Déficit antérieur reporté (fonc)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	49 415,22 €	12 438,45 €	32 940,01 €
022	Dépenses imprévues Fonct	8 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
023	Virement section investissement	50 000,00 €	0,00 €	70 366,67 €
042	Opérations d'ordre entre section	126 412,16 €	126 412,16 €	124 063,47 €
66	Charges financières	5 052,76 €	5 052,76 €	3 911,93 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES		238 880,14 €	143 903,37 €	234 282,08 €

CHAPITRE	RECETTES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025
002	Excédent de fonctionnement	76 730,85 €	0,00 €	94 182,79 €
042	Opérations d'ordre entre section	72 649,29 €	72 649,29 €	73 099,29 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	83 500,00 €	79 522,84 €	67 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	6 000,00 €	7 875,26 €	0,00 €
75	Produits exceptionnels	0,00 €	1 307,92 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES		238 880,14 €	161 355,31 €	234 282,08 €

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	BP 2025 + RAR	CHAPITRE	RECETTES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	BP 2025 + RAR
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	112 086,45 €	0,00 €	7 512,47 €	7 512,47 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	8 245,91 €	8 245,91 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues Invest	10 219,63 €		10 000,00 €	10 000,00 €	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	72 649,29 €	72 649,29 €	73 099,29 €	73 099,29 €	021	Virement section d'exploitation	50 000,00 €	0,00 €	70 366,67 €	70 366,67 €
041	Opérations patrimoniales	96 086,13 €	96 086,13 €	0,00 €	0,00 €	040	Opérations d'ordre entre section	126 412,16 €	126 412,16 €	124 063,47 €	124 063,47 €
16	Emprunts et dettes assimilées	24 639,95 €	24 639,95 €	25 780,78 €	25 780,78 €	041	Opérations patrimoniales	96 086,13 €	96 086,13 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	013	Subventions d'investissement	202 232,64 €	22 500,00 €	0,00 €	202 232,64 €
21	Immobilisations corporelles	263 381,52 €	87 364,55 €	267 395,00 €	280 270,24 €	16	Autres immos financière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21	Réseaux assainissement		35 974,57 €	0,00 €	
						27	Autres immos financières	96 086,13 €	96 086,13 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES		579 062,97 €	280 739,92 €	383 787,54 €	396 662,78 €	TOTAL RECETTES		579 062,97 €	385 304,90 €	194 430,14 €	396 662,78 €

* * *

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la présentation du budget assainissement en commission finances du 17 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 pour, 0 contre et 2 abstentions (abstention Adèle LAMBERT ayant procuration de Michel PETTIGIANNI)

VOTE le budget primitif 2025 afférent au budget assainissement collectif établi comme suit :

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025
02	Déficit antérieur reporté (fonc)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	49 415,22 €	12 438,45 €	32 940,01 €
022	Dépenses imprévues Fonct	8 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
023	Virement section investissement	50 000,00 €	0,00 €	70 366,67 €
042	Opérations d'ordre entre section	126 412,16 €	126 412,16 €	124 063,47 €
66	Charges financières	5 052,76 €	5 052,76 €	3 911,93 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES		238 880,14 €	143 903,37 €	234 282,08 €

CHAPITRE	RECETTES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025
002	Excédent de fonctionnement	76 730,85 €	0,00 €	94 182,79 €
042	Opérations d'ordre entre section	72 649,29 €	72 649,29 €	73 099,29 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	83 500,00 €	79 522,84 €	67 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	6 000,00 €	7 875,26 €	0,00 €
75	Produits exceptionnels	0,00 €	1 307,92 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES		238 880,14 €	161 355,31 €	234 282,08 €

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	BP 2025 + RAR	CHAPITRE	RECETTES	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	BP 2025 + RAR
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	112 086,45 €	0,00 €	7 512,47 €	7 512,47 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	8 245,91 €	8 245,91 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues Invest	10 219,63 €		10 000,00 €	10 000,00 €	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	72 649,29 €	72 649,29 €	73 099,29 €	73 099,29 €	021	Virement section d'exploitation	50 000,00 €	0,00 €	70 366,67 €	70 366,67 €
041	Opérations patrimoniales	96 086,13 €	96 086,13 €	0,00 €	0,00 €	040	Opérations d'ordre entre section	126 412,16 €	126 412,16 €	124 063,47 €	124 063,47 €
16	Emprunts et dettes assimilées	24 639,95 €	24 639,95 €	25 780,78 €	25 780,78 €	041	Opérations patrimoniales	96 086,13 €	96 086,13 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	013	Subventions d'investissement	202 232,64 €	22 500,00 €	0,00 €	202 232,64 €
21	Immobilisations corporelles	263 381,52 €	87 364,55 €	267 395,00 €	280 270,24 €	16	Autres immos financière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €		0,00 €	21	Réseaux assainissement		35 974,57 €	0,00 €	
						27	Autres immos financières	96 086,13 €	96 086,13 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES		579 062,97 €	280 739,92 €	383 787,54 €	396 662,78 €	TOTAL RECETTES		579 062,97 €	385 304,90 €	194 430,14 €	396 662,78 €

QUESTION N° 4

2025.04.26 Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rochemaure

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

- Vu les crédits ouverts dans le cadre du budget principal 2025 en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 à l'article 657363,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer au CCAS une subvention de fonctionnement de 15 000 euros au titre de l'exercice 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces justificatives se rapportant à la présente délibération et à procéder au versement de ladite subvention.

QUESTION N° 5

2025.04.27 Subventions aux associations et autres organismes 2024

Monsieur le maire explique que le Conseil municipal est amené à se prononcer, comme chaque année, sur les subventions aux associations. D'autres demandes sont susceptibles d'être examinées avant la fin d'année 2025 en fonction des dépôts de dossiers reçus. Il présente le tableau récapitulatif suivant examiné par le groupe de travail associations :

	Allouées 2024 y compris subventions exceptionnelles	Propositions
ACCA (chasse)	800,00 €	800,00 €
AMICALE LAIQUE	1 500,00 €	1 500,00 €
AMHE	300,00 €	300,00 €
APSCR	300,00 €	200,00 €
AREPO	200,00 €	200,00 €
ARTS BRUTS	200,00 €	500,00 €
ASC CHATEAU	200,00 €	200,00 €
ATOUP JEUNES	300,00 €	300,00 €
COMITE DES FETES	3 600,00 €	3 500,00 €
CRCR	200,00 €	200,00 €
Envi'Rochemaure	500,00 €	700,00 €
FOYER RURAL	200,00 €	300,00 €
ROCHEMAURE AQUARELLE	2 000,00 €	0,00 €
UFAC	200,00 €	200,00 €
UGV	200,00 €	200,00 €
UNRPA	1 250,00 €	1 250,00 €
USR	3 400,00 €	3 400,00 €
TEAM VAN VYVE	120,00 €	150,00 €
VOIX DES SOURCES	200,00 €	200,00 €
LES FOULEES ETOILEES	500,00 €	500,00 €
TOTAL	16 170,00 €	14 600,00 €

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29 et l'article L 21314-11
- Vu l'avis du groupe de travail associations,
- Vu les crédits ouverts dans le cadre du budget principal 2023 en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 à l'article 65748,
- Vu l'avis du groupe de travail en date du 25 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ALLOUE les subventions suivantes, sous réserves de la transmission de l'ensemble des pièces :

ACCA (chasse)	800,00 €
AMICALE LAIQUE	1 500,00 €
AMHE	300,00 €
APSCR	200,00 €
AREPO	200,00 €
ARTS BRUTS	500,00 €
ASC CHATEAU	200,00 €
ATOUT JEUNES	500,00 €
UFAC	200,00 €
FOYER RURAL	300,00 €
UGV	200,00 €
TEAM VAN VYVE	150,00 €
VOIX DES SOURCES	200,00 €
LES FOULEES ETOILEES	500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 pour, 0 contre et 0 abstention (Monsieur CHARRE Frédéric et Monsieur Michel ZINI ne prenant pas part au vote)

ALLOUE la subvention suivante

COMITE DES FETES	3 500,00 €
------------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 pour, 0 contre et 0 abstention (Monsieur JUAN Rémi et Monsieur Michel ZINI ne prenant pas part au vote)

ALLOUE la subvention suivante

Envi'Rochemaure	700,00 €
-----------------	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 pour, 0 contre et 0 abstention (Madame LAMBERT Adèle, Madame Anne Dominique BLANC et Monsieur Michel ZINI ne prenant pas part au vote)

ALLOUE la subvention suivante

UNRPA	1 250,00 €
-------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 pour, 0 contre et 0 abstention (Monsieur CHARRE Frédéric et Monsieur Richard GIANINAZZI ne prenant pas part au vote)

ALLOUE la subvention suivante

USR	3 400,00 €
-----	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 pour, 0 contre et 0 abstention (Monsieur Michel ZINI, Madame Anne Dominique BLANC et Monsieur Richard GIANINAZZI ne prenant pas part au vote)

ALLOUE la subvention suivante

CRCR	200,00 €
------	----------

QUESTION N°6

QUESTIONS DIVERSES

Devis validés par délégation du Conseil municipal (investissement budget principal et assainissement)

Affaire	Entreprise	Coût (HT)
Remplacement tampon assainissement	SAUR	4 103,63 €
Terrassement et mise en place d'un enrobé en bas du chemin de la blache.	ALLIGIER TP	3 127,00 €

Olivier FAURE indique qu'une étude a été lancée en lien avec CCARC pour la problématique du relogement des rupismauriens soumis au risque inondation dans la plaine.

Clôture 19h35